

Le 7 novembre 2012

Objet :

Commission Enfance et Jeunesse du 7 novembre 2012

PROGRAMME

Matinée

1. Accueil
2. Tour de table des régions
3. Présentation de l'association Don en Nature – *Jeanne Chabbal*
4. Point sur les PLF et PLFSS 2013

Après-midi

5. Point d'actualité sur la CCN51 – *Sylvie Amzaleg*
6. Point sur les travaux de l'ANAP sur les enjeux et perspectives du secteur médico-social à 5/10 ans et reprise des travaux sur les tableaux de bord des ESSMS – *Adeline Leberche*
6. Réflexions, débats sur les perspectives d'évolution du secteur à 5/10 ans, à présenter à l'ANAP. Avis de la commission sur ce sujet, à porter par la FEHAP lors des COFIL à l'ANAP. Proposition de participation aux sous-groupes thématiques organisés par l'ANAP.
7. Réflexion sur les travaux de la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant (CNNSE auprès du Ministère de la santé) concernant les parcours de soins des enfants atteints de maladies chroniques : présentation, débats et avis de la commission – *Sophie Landré*
8. Point Actualités- *Sophie Landré* :
Annonce 3ème plan autisme pour 2013 lors de la présentation de l'avis au CESE sur le cout social et environnemental de l'autisme, le 9 octobre
Décret 15 octobre 2012 sur les temps de rencontres parents-enfants
Abrogation du décret « Morano »
9. Programme de travail - Calendrier

1. Accueil

Claude Meunier présente brièvement l'Association des Départements de France aux membres de la Commission pour annoncer qu'un échange sera nécessaire concernant le document émis par cette association intitulé « parcours résidentiel et parcours de vie des personnes adultes handicapées : vers une refondation ». Ce document, qui ne peut à ce stade être diffusé, mérite des échanges au sein de la Commission sur le fond mais également un échange commun avec la commission adultes handicapées.

Tour de table des régions

Jean-Claude Guillermet - Franche-Comté :

Plusieurs réunions de la commission permanente de l'ARS ont été reportées : un bilan de la régionalisation et de son impact semble souhaitable. S'ajoutant à l'effort de la FEHAP de dresser un état des lieux cette réflexion apparaît d'autant plus utile si le secteur Enfance a vocation à passer aux départements.

Pierre Bino : Bourgogne

Fermeture de l'IME le 15 octobre du fait de la CCN 51.

Il est vivement conseillé de ne pas prendre d'enfants qui viennent d'autres départements, même si ce n'est pas officiel.

Les appels à projets n'ont toujours pas été mis en place, alors même qu'environ 90 places ont été créées.

Sentiment que peu de place est consacrée au secteur de l'Enfance et Jeunesse en région.

Geneviève André : Rhône-Alpes

CCN51 : sensible dans le champ sanitaire, beaucoup de débrayage le 15 octobre.

Du fait d'enjeux démographiques et d'équipement, l'ARS a choisi de faire 5 territoires dans une région qui a 8 départements : cela n'est pas simple au niveau des conseils régionaux.

Création d'un comité inter fédération par l'ARS, à son initiative, aussi bien sur le domaine sanitaire que médico-social.

Blocage de la MDPH assez fort avec un refus de notifications aux usagers directement.

Paul-Noël Paganelli : Ile de France

La MDPH est un simple aiguilleur.

Les places proposées en conférences de territoire apparaissent déjà orientées, comme pour l'autisme par exemple

Pascal Grotto : Champagne-Ardenne

Accueil des mineurs étrangers isolés ont fait l'objet d'une forte tentative de récupération.

La procédure départementale est mise en œuvre, toutes les demandes étant examinées par le Conseil Général.

Frédérique Dilly : Lorraine

Questionnement sur l'activité, avec demande d'accord pour rectification du prix de journée.

Deux cas où la CNAM a conclu à une double facturation alors qu'il n'y avait pas lieu.

Un administratif de l'ARS était présent à la commission d'admission, avec la volonté d'imposer la prise en charge de certains publics, notamment avec des troubles psychiatriques.

Pascal Betti : Languedoc-Roussillon

CCN 51 : position d'attente des syndicats plus que dans une position de mobilisation. L'ARS est très « sanitarisée », avec la question du médico-social plus accessoire.

Les appels à projets concernent surtout le secteur Personnes Agées. Un seul appel à projet sur le secteur du handicap: culture et handicap avec un budget de 50.000 euros.

Allocation de crédits non reconductibles.

Jacques Godfroy : Centre

Rencontres organisées avec l'ARS mais sans qu'il n'y ait de réel échange.

Existence d'un regroupement interdépartemental à la MDPH

PRIAC rendu public il y a quelques semaines avec 80 places réparties entre les CAMSP et CMPP

Arrivée des emplois d'avenir : au niveau national, il est affirmé que les préfets ne doivent pas imposer un nombre chiffré de contrats par établissement.

Le financement du tutorat a été un point remonté par la FEHAP au cabinet Delaunay car il est prévu pour le secteur sanitaire et pas pour le secteur médico-social alors que les objectifs quantifiés concernent les deux secteurs.

Laurence Labouche : Nord Pas-de-Calais

Signature d'un CPOM Enfance et Jeunesse au niveau régional comprenant un volume de 27 millions d'euros et 19 établissements.

Conseil Général du Nord Pas-de-Calais s'est positionné mais pas le Conseil Général du Nord.

Développement de contrats locaux de santé.

Contrats techniques de territoire lancés par le Conseil Général, avec une dizaine d'acteurs.

CCN51 : inquiétudes mais les acteurs sont davantage dans une position d'attente

Patrick Roger : Limousin

Signature d'un CPOM avec l'Assurance Maladie.

CCN51 : inquiétude des plus anciens

Marie-Madeleine Bourleyre :

Conférence du territoire plutôt tournée vers le sanitaire

PRIAC révisé, avec des problèmes d'argent évidents. Octroi de places et problème d'arbitrage.

1^{er} appel à projet médico-social pour un SAMSAH handicap psychique : secteur bien ciblé, pour 15 places.

CCN51 : calme plat

Bernard Calon : Côtes d'Armor

Questionnement sur l'activité pour revoir le prix de journée.

Discussion pour la conclusion d'un CPOM en cours mais difficulté à discuter avec les collectivités territoriales.

Groupement de coopération avec un FAM en cours d'élaboration.

2. Présentation de l'Association Don en Nature

Jeanne Chabbal, responsable des relations publiques à la FEHAP

L'Agence du Don en Nature est une plateforme avec un statut associatif qui sert d'intermédiaire entre les industriels et les associations pour mettre à disposition des produits. Cette agence collecte des produits neufs non alimentaires auprès d'entreprises pour les revendre à 5% du prix du marché au profit d'associations qui luttent contre l'exclusion.

Jeanne Chabbal expose aux membres de la commission le partenariat existant entre la FEHAP et l'Agence du Don en Nature, permettant à ses adhérents de bénéficier de cette offre de produits.

3. Point sur la CCN 51

Sylvie Amzaleg

La dernière lettre CCN 51 est distribuée aux membres de la Commission.

Concernant l'avancement des négociations, la ministre a demandé à la FEHAP de reprendre les consultations avec la nomination d'un Médiateur.

La fin des négociations est prévue pour le 12 novembre, avec la tenue d'un Conseil d'Administration extraordinaire le 13 novembre au soir.

4. Point sur les travaux de l'ANAP sur les enjeux et perspectives du secteur médico-social à 5/10 ans et reprise des travaux sur les tableaux de bord des ESMS

L'ANAP lance des travaux visant à fournir les principales clés de compréhension concernant les établissements et services médico-sociaux à destination des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Un guide sera élaboré, se divisant en deux parties :

- La rédaction de fiches thématiques
- La définition des enjeux et perspectives : quel doit être l'avenir du secteur d'un point de vue organisationnel mais aussi financier ?

Adeline Leberche lance un appel à candidatures pour participer à l'une des quatre thématiques proposées :

- Modes d'accompagnement
- Ressources humaines
- Immobilier
- Coopérations

Un tableau mis à disposition des membres de la commission permet à ceux qui ne peuvent pas participer de faire remonter leurs remarques sur ce projet.

L'élaboration du guide se fera jusqu'au premier semestre 2013 et des points d'étapes seront faits lors de chaque Commission Enfance et Jeunesse.

5. Point sur PLF et PLFSS 2013

PLFSS : L'article 53 prévoyait l'enregistrement des factures dans un délai d'un an : avec les réorientations en cours de parcours, cette mesure n'est pas adaptée aux situations et il a eu une mobilisation de tous les acteurs pour revenir sur cette disposition.

Soutien de l'APF lors du rendez-vous avec Madame Carlotti, et soutien de la CNAM. Maintien de la mesure mais engagement de prendre une instruction pour que les factures sans notification soient mises de côté.

La FEHAP a rédigé un amendement complémentaire pour laisser en l'état la facturation mais avec la modification d'un article dans le CASF modifiant la procédure de facturation de la CNAM.

PLF : la FEHAP a soutenu la fin de la convergence tarifaire dans les CHRS et les ESAT. Il y a une pause convenue dans la convergence tarifaire mais cela entraîne la fin des créations de places dans le cadre du plan pour financer cette pause (un peu plus de 8000 places créées au lieu de 10000 prévues).

Il y a une réflexion à mener sur l'adaptation de la prise en charge au sein des établissements dans un contexte de restrictions budgétaires. Il faut structurer des thèmes de réflexion, en lien avec les travaux de l'ANAP.

6. Réflexion sur les travaux de la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant (CNNSE auprès du Ministère de la santé) concernant les parcours de soins des enfants atteints de maladies chroniques : présentation, débats et avis de la commission

Sophie Landré

Suite à la présentation des objectifs du groupe de travail, plusieurs remarques ont été formulées par les membres de la commission.

- Monsieur Roggero se porte volontaire pour être présent lors de la prochaine réunion, afin d'apporter un éclairage sur le champ de l'obésité.
- Le rythme de vie des enfants handicapés scolarisés constitue un sujet, avec les problèmes de soins lourds.
- Dans le cadre du suivi des enfants prématurés, des professionnels de CAMSP interviennent en néo natalité et les médecins envoient directement des enfants en CAMPS.
- Enfants avec troubles autistiques arrivant en CAMPS : lorsque le diagnostic de l'autisme est fait sans psychiatre, un travail en collaboration avec les services est mis en place.
- La prise en charge des enfants en ITEP met fin à l'accueil en hôpital de jour. En plus, l'hôpital de jour s'arrête à l'âge de 12 ans.

7. Point actualités

7.1. Passage du financement des CAMSP à 100% par l'Assurance Maladie

Le risque est ici que, dans ce cas, c'est le forfait soins qui s'appliquerait et diverses choses, qui se rattachent à la prévention par exemple, pourraient ne plus être financées.

7.2. Régularisation de la situation des ESMS non autorisés

7.3. Annonce 3^{ème} plan autisme

7.4. Abrogation du décret Morano

7.5. Décret du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontres destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou tiers.

Dates des prochaines commissions :

Mercredi 23 janvier 2013 avec, l'après-midi, réunion commune avec la Commission Adultes Handicapés

Mercredi 6 mars 2013

Mercredi 26 juin 2013 avec, l'après-midi, réunion commune avec la Commission Adultes Handicapés